

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6810/87 (Presse 92)

1172nd meeting of the Council

- Budget -

Luxembourg, 2 June 1987

President: Mr Guy VERHOFSTADT
Minister for the Budget
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Guy VERHOFSTADT Minister for the Budget

Denmark:

Mr Knud-Erik TYGESEN State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany

Mr Hans TIETMEYER State Secretary,
Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Yannis PAPANTONIOU State Secretary for Economic
Affairs

Spain:

Mr José BORRELL State Secretary for Finance

France:

Mr Alain JUPPE Minister attached to the Minister
for Economic Affairs, Finance and
Privatization, with responsibility
for the Budget

Ireland:

Mrs Marie GEOGHEGAN-QUINN Minister of State for European
Affairs

Italy:

Mr Enrico PIETROMARCHI Deputy Permanent Representative

Luxembourg:

Mr Jean-Claude JUNCKER Minister for the Budget

.../...

Netherlands:

Mr P.R.H.M. van der LINDEN

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Portugal:

Mr Rui ALVAREZ CARP

State Secretary for the Budget

United Kingdom:

Mr Peter BROOKE

Minister of State, Treasury

o

o

o

Commission:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN

Vice-President

PRELIMINARY DRAFT SUPPLEMENTARY AND AMENDING BUDGET No 1/87

Before examining preliminary draft supplementary and amending budget No 1/87, the Council had a meeting with a delegation from the European Parliament. The delegation was led by Mr DANKERT (Vice-President of the European Parliament) and was composed of the following members:

Mr COT	Chairman of the Committee on Budgets
Mr CORNELISSEN	Member of the Committee on Budgets
Mr COLOM I NAVAL	Member of the Committee on Budgets
Mrs SCRIVENER	Member of the Committee on Budgets
Mrs BARBARELLA	Member of the Committee on Budgets
Mr PRICE	Member of the Committee on Budgets
Mr AIGNER	Chairman of the Committee on Budgetary Control

o

o

o

The Council subsequently held a detailed discussion on the problems arising in the context of the 1987 budget and in particular on preliminary draft supplementary and amending budget No 1/87 which had just been submitted by the Commission.

It looked in particular at the following issues raised by the proposals made by the Commission in preliminary draft supplementary and amending budget No 1/87:

- utilization of the remaining VAT margin;
- the proposal for a Regulation amending Regulation No 729/70;
- the decrease in revenue from the usual own resources in 1987.

In conclusion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining the preliminary draft budget and the Presidency proposed to return to it in the light of developments in the current proceedings.

Bruxelles, le 1 Juin 1987.

433

NOTE BIO (87) 145 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc: AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

RENDEZ-VOUS DE MIDI (O. von SCHWERIN)

Préparation Conseil BUDGET, 2. 6. 1987, Luxembourg

Luxembourg, 2. 6. - 15h00
Concertation avec P.E. - 16h00

Seul sujet à l'Ordre du Jour: le déficit de l'année en cours et le budget supplémentaire de la Commission pour le combler (voir P 36 du 14 mai).

a) PM

1. Le déficit 1987 est actuellement évalué à près de 6 Mrd ECU, et ceci largement en raison de la chute du \$: les dépenses agricoles ont augmentées de près de 4 Mrd d'ECU, et les recettes (notamment des droits de douane) ont diminuées de 1,3 Mrd. Enfin le déficit reporté de 1986 atteint 820 MECU.

A noter que les aléas dans ce bilan résident dans le développement futur du \$ d'une part, et dans le résultat final des négociations sur les prix agricoles et mesures connexes d'autre part.

2. La Commission a proposé de couvrir ce déficit intégralement en 1987 afin d'éviter tout report sur 1988, conformément à ses objectifs de restaurer la "vérité budgétaire" et jeter la base pour une gestion saine des finances communautaires.

A cette fin elle propose trois mesures de couverture:

- absorption de la marge restant au sein du plafond actuel de TVA de 1,4 %: 630 MECU
- le passage du système actuel d'avances des dépenses agricoles aux organismes d'intervention à un système de remboursement, ce qui pourrait faire gagner environ 4 Mrd ECU (2 mois dépenses FEOGA) au budget communautaire et qui comporterait d'ailleurs certains avantages de contrôle des dépenses
- des contributions directes (ad hoc) des E.M. pour couvrir la somme restante évaluée actuellement environ à 1.500 MECU.

3. A rappeler enfin que le Président Delors a annoncé dans sa lettre du 10 avril adressée aux Chefs de Gouvernements ainsi qu'au P.E. le 13. 5., qu'au cas où les propositions de la Commission ne seraient pas adoptées avant le Conseil Européen à la fin du mois, la Commission se verrait obligée de ne couvrir les dépenses agricoles qu'à concurrence de 70 % de leur volume officiel (le restant étant à financer par les E. M.), et les dépenses structurelles, de recherche etc. (DNO) qu'à concurrence de 50 % pour les derniers 5 mois.

b) Malgré les avertissements répétés la préparation au sein des instances du Conseil ne permet pas à s'attendre à une solution facile.

En effet, même si la dimension du problème du déficit ne fait plus objet de contestation, les délégations paraissent d'autant plus divisées sur la nécessité et les modes pour le combler.

En effet, un accord paraît possible jusqu'ici seulement sur l'épuisement de la marge restante au sein du plafond 1,4 % TVA (630 MECU).

Pour les autres mesures les positions sont encore assez divergentes:

- la proposition agricole (avances/remboursements) (qui exige une majorité qualifiée) se heurte à l'opposition d'une majorité qui ne veut l'envisager qu'à titre provisoire (entre autre FR, NL, B, IRL) tandis que d'autres délégations (RFA, R.U.) paraissent plus ouvertes;
- par contre, la proposition d'un accord Intergouvernemental se heurte précisément à l'opposition fondamentale de ces dernières délégations, ainsi que de FR, NL et B, tandis que le pays méditerranéens paraissent plus ouverts notamment en vue d'un paquet d'ensemble sur le "plan Delors".

Finalement c'est de nouveau cette préoccupation sur les perspectives d'un accord d'ensemble pour l'avenir des finances communautaires qui risque d'hypothéquer les travaux du Conseil, comme c'était déjà le cas lors des dernières réunions sur le budget 1987 à la fin de l'année.

Dans cette optique il faut constater que la situation est devenue d'autant plus sérieuse que l'épuisement des caisses communautaires s'annonce pour l'automne prochain, avec un grand risque que le dossier d'ensemble n'ait pas progressé substantiellement d'ici là.

Amitiés,

A. ANOUIL



Bruxelles, le 3 juin 1987

NOTE BIO (87) 145(suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc: AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Budget, 2. 6. 1987, Luxembourg

Le Conseil réuni à Luxembourg afin de couvrir le déficit du budget en cours a terminé ses travaux mardi soir vers 21h30, sans être arrivé à aucun résultat concret.

Malgré la situation précaire qui s'annonce pour les prochains mois ce résultat ne peut pas vraiment surprendre, si l'on considère l'état de préparation du dossier ainsi que l'écart entre les positions des Etats membres (voir BIO 145).

1. En effet, un accord s'est dessiné exclusivement sur la première mesure proposée par la Commission à savoir l'épuisement intégral de la masse de manœuvre de 630 MECU, la mesure la moins controversée qui néanmoins ne couvre qu'un dixième du déficit.

2. La discussion s'est concentrée particulièrement sur la deuxième mesure proposée par la Commission, à savoir le passage du système d'avances aux remboursements dans le domaine FEOGA. Ici notamment les deux délégations qui normalement poursuivent une stratégie très restrictive, le R.U. et la RFA se sont montrés ouverts, évidemment dans la perspective d'éviter à tout prix une nouvelle action de contributions nationales.

La plupart des autres délégations, et notamment les pays méditerranéens étaient beaucoup plus réservés soit parcequ'ils ne sont pas disposés à considérer une telle mesure que dans le contexte d'ensemble du "plan Delors", soit parcequ'ils sont préoccupés par l'effet de cette mesure sur leur trésorerie nationale (niveau des intérêts etc.).

La délégation française s'est prononcée en faveur d'une mesure moins fondamentale en termes juridiques qui devrait se limiter à un "décalage des avances" (sans modification en remboursement).

Enfin, le caractère "définitif" et unique de la mesure proposée par la Commission s'est heurté à l'opposition de plusieurs Etats membres.

A noter qu'également la délégation du P.E. s'est montrée assez réservée au sujet de cette mesure.

3. Quant à l'accord intergouvernemental suggéré par la Commission afin de couvrir le déficit restant, il n'a même pas fait l'objet d'une discussion substantielle étant donné qu'à ce stade il n'y aurait évidemment aucune chance d'atteindre l'unanimité nécessaire.

Une proposition de la délégation allemande de couvrir les pertes de recettes (notamment douanières de 1,3 Mrd ECU) par des coupures dans le domaine des dépenses non-obligatoires (non-agricoles) et de reporter le reste sur 1988 n'a pas non plus trouvé le soutien nécessaire.

Le Président a donc levé la séance après 6 heures de négociations seulement, en annonçant qu'il envisage de convoquer une autre réunion du Conseil budget de toute manière avant le Conseil Européen.

Amitiés,

G. Anoull

